Département
de Seine-Maritime

République Française

Syndicat Intercommunal du Centre Aquatique du Plateau Est de Rouen

DÉLIBERATION 2024.14

Le vendredi quatre octobre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, les membres du comité syndical se sont réunis au siège du syndicat sous la présidence de Monsieur Jean-Guy LECOUTEUX.

ETAIENT PRESENTS :

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 9
AMFREVILLE LA MIVOIE : M. LANGLOIS Hugo (Titulaire) ; Mme GOBIN Corine (Suppléante)
BELBEUF : M. LECOUTEUX Jean-Guy (Titulaire)
BOOS : M. GRISEL Bruno (Titulaire)
FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE : M. GUILBERT Bruno (Titulaire) ; M. LARIDON Thierry (Suppléant)
LE MESNIL-ESNARD : M. JEAN Xavier (Suppléant)
MESNIL RAOUL : M. GOSSE Emmanuel (Titulaire) ; Mme FAUGERE Agnès (Suppléante)
QUEVREVILLE-LA-POTERIE : M. HUE Benoit (Titulaire)
SAINT-AUBIN -CELLOVILLE : M. DEHAIL Maxime (Titulaire)
YMARE : Mme BONA Ingrid (Titulaire)

Nombre de procurations : 1

MONTMAIN : M. MIRIANON Cyril (Titulaire) donne pouvoir à M. LANGLOIS Hugo

Excusés : MONTMAIN : M. MIRIANON Cyril (Titulaire)
Monsieur Aymeric BAUDEL (maire de Montmain) est présent

Secrétaire de séance : Benoit HUE

DELIBERATION N°2024.14 – Choix du mode de traitement des eaux de baignade du Centre Aquatique

Après études et échanges, les membres du Comité Syndical décident d'adopter un traitement des eaux de baignade à l'électrolyse de sel.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Belbeuf, le 4 octobre 2024.

Le Président,
Jean-Guy LECOUTEUX

Délibération adoptée le 04/10/2024 à BELBEUF
Nombre de votants : 10
A l'unanimité - Vote pour : 10 / Vote contre : 0 / Abstention : 0